



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 23 mars 2022
(OR. en)

7515/22

FIN 357

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Monsieur Johannes HAHN, membre de la Commission européenne
Date de réception:	23 mars 2022
Destinataire:	Monsieur Bruno LE MAIRE, président du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC 08/2022 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2022

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 08/2022.

p.j.: DEC 08/2022



COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 23/03/2022

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2022
SECTION III - COMMISSION TITRE: 06

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 08/2022

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 0604 Instrument de l'Union européenne pour la relance (EURI)

ARTICLE - 06 04 01 Instrument de l'Union européenne pour la relance (EURI) --
Versement du coupon périodique et remboursement à terme

CND

-70 000 000,00

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 0605 Mécanisme de protection civile de l'Union

ARTICLE - 06 05 01 Mécanisme de protection civile de l'Union

CE

70 000 000,00

CP

50 000 000,00

AU CHAPITRE - 0607 Aide d'urgence au sein de l'Union

ARTICLE - 06 07 01 Aide d'urgence au sein de l'Union

CP

20 000 000,00

I. PRÉLÈVEMENT

I.1

a) Intitulé de la ligne

06 04 01 - Instrument de l'Union européenne pour la relance (EURI) -- Versement du coupon périodique et remboursement à terme

b) Données chiffrées à la date du 17/03/2022

	CND
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	140 000 000,00
2 Virements	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	140 000 000,00
4 Crédits déjà utilisés	0,00
5 Crédits disponibles (3-4)	140 000 000,00
6 Prélèvement proposé	70 000 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	70 000 000,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	50,00 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CND
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 17/03/2022	0,00
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

Un montant de 140 millions d'EUR en crédits d'engagement et de paiement est disponible en 2022 sur la ligne d'intérêts de l'EURI. Après avoir revu ses projections, la Commission propose de réduire les crédits de 2022 de 70 millions d'EUR en crédits d'engagement et de paiement.

Les coûts alloués au budget de l'Union sont déterminés sur la base de la décision d'exécution (UE) 2021/1095 de la Commission établissant la méthode de répartition des coûts liés aux opérations d'emprunt et de gestion de la dette dans le cadre de NextGenerationEU. Les coûts supportés par le budget de l'Union pour l'exercice 2022 comprennent les coûts de financement pour les décaissements en faveur du budget de l'Union au cours de l'année 2021 et les coûts de gestion des liquidités en 2021. À ce stade, la Commission est en mesure d'estimer avec une confiance accrue les coûts de financement et les coûts de gestion des liquidités qui seront à la charge du budget de l'Union au cours de l'année 2022. Par conséquent, les 70 millions d'EUR de crédits qui resteront disponibles sur la ligne après le virement sont jugés suffisants pour couvrir ces coûts et absorber toute évolution modeste qui pourrait encore avoir lieu d'ici à la fin de l'année.

Conformément à la déclaration unilatérale de la Commission sur la prudence budgétaire à l'égard de la ligne d'intérêts de l'EURI (conciliation sur le budget 2022), la Commission proposera de mobiliser au cours de la période 2024-2027, au profit de la ligne EURI, un montant correspondant à la présente réduction, qui sera mis à disposition au titre du dispositif de marge unique.

II. RENFORCEMENT

II.1

a) Intitulé de la ligne

06 05 01 - Mécanisme de protection civile de l'Union

b) Données chiffrées à la date du 17/03/2022

	CE	CP
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	101 254 030,00	100 547 220,00
2 Virements	0,00	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	101 254 030,00	100 547 220,00
4 Crédits déjà utilisés	29 274 233,50	21 160 075,05
5 Crédits disponibles (3-4)	71 979 796,50	79 387 144,95
6. Renforcement demandé	70 000 000,00	50 000 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5+6)	141 979 796,50	129 387 144,95
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	69,13 %	49,73 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	1 255 286,47	79 129,48
2 Crédits disponibles à la date du 17/03/2022	1 255 286,47	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	0,00 %	100,00 %

d) Justification détaillée du renforcement

Avec l'ampleur accrue prise par l'invasion de l'Ukraine par la Russie, le mécanisme de protection civile de l'Union (MPCU) a été activé sur la base des demandes d'assistance émanant des États membres de l'UE situés en première ligne, ainsi que de l'Ukraine et de la Moldavie, afin de coordonner et mettre en place l'aide immédiate aux réfugiés et les opérations de transport de marchandises et de matériel que les États membres organisent en faveur de l'Ukraine. Le montant de l'aide nécessaire de toute urgence qui a été offerte et fournie au titre du MPCU au cours des premières semaines de la crise était sans précédent.

Toutefois, la situation humanitaire se détériore brutalement, ce qui appelle des mesures supplémentaires pour éviter des conséquences plus extrêmes. L'ampleur des besoins, qui dépasse les ressources disponibles au titre du MPCU, est estimée à 105 millions d'EUR à ce stade. Un montant de 35 millions d'EUR va être redéployé au sein du mécanisme. Par conséquent, dans le présent virement, il est proposé de renforcer la ligne de 70 millions d'EUR en crédits d'engagement et de 50 millions d'EUR en crédits de paiement, ce qui permettra de poursuivre le financement des opérations d'assistance liées à la crise ukrainienne dans les mois à venir.

Le renforcement proposé financera les activités de réaction suivantes:

1. La mise en place et l'exploitabilité de plateformes de fret du MPCU en Pologne, en Roumanie et en Slovaquie, ce qui comprendra l'entreposage, l'entretien et le réapprovisionnement pour l'aide en nature, le carburant et les produits pharmaceutiques, avec plusieurs points logistiques dans ces trois pays, y compris les frais de personnel pour la mise en commun de l'aide des États membres et les frais du transport local de la plateforme vers l'Ukraine;
2. Les opérations de transport destinées à fournir l'aide en nature des États membres à l'Ukraine, aux pays voisins touchés (Moldavie, Pologne et Slovaquie) et aux plateformes logistiques du MPCU;
3. Medevac — évacuation médicale d'un millier de patients ukrainiens vers les États membres qui ont confirmé leur disponibilité pour les accueillir;
4. Le déploiement d'équipes médicales d'urgence (de type 1 et 2). À l'heure actuelle, six équipes disponibles sont enregistrées dans la réserve européenne de protection civile.

La Commission suit de près la situation en Ukraine et l'évolution des besoins d'assistance qui en découle. Si la situation devait se détériorer encore et se prolonger, un nouveau renforcement budgétaire pourrait être nécessaire dans un proche avenir.

II.2

a) Intitulé de la ligne

06 07 01 - Aide d'urgence au sein de l'Union

b) Données chiffrées à la date du 17/03/2022

	CP
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	8 100 000,00
2 Virements	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	8 100 000,00
4 Crédits déjà utilisés	4 544 043,32
5 Crédits disponibles (3-4)	3 555 956,68
6. Renforcement demandé	20 000 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5+6)	23 555 956,68
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	246,91 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	22 719 885,85
2 Crédits disponibles à la date du 17/03/2022	22 548 739,72
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	0,75 %

d) Justification détaillée du renforcement

Les crédits de paiement disponibles sur cette ligne seront bientôt épuisés. Le renforcement de 20 millions d'EUR servira à couvrir des mesures lancées en 2021 et dont le paiement n'a pas encore eu lieu, par exemple des actions liées aux certificats COVID numériques.

Dans le courant de l'année (en fonction de la date d'échéance du paiement), un renforcement supplémentaire sera nécessaire pour couvrir la contribution aux doses de vaccin en faveur de la vaccination dans les pays tiers. Les crédits supplémentaires seront mis en commun au moyen de virements autonomes et/ou de virements relevant d'une décision de l'autorité budgétaire.